

MUNICIPALITÉ DE MATTICE – VAL CÔTÉ

DEMANDE DE SOUMISSIONS

DATE D'ÉCHÉANCE DES SOUMISSIONS:

11h00, JEUDI, LE 25 AVRIL 2024

SOUMISSION POUR: **RÉPARATION D'UN LOCAL au Complexe Sportif**

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Nom de l'entrepreneur qui dépose la soumission:

Adresse et no. de téléphone:

La personne a examiné, comprend et accepte le plan, les exigences et les conditions relatives à cette soumission et, au besoin, s'est familiarisée avec l'endroit où le travail doit être effectué. Pour le montant proposé dans cette soumission, la personne fournira les outils nécessaires et la main-d'œuvre requise et complètera le travail conformément au plan, aux exigences et aux conditions énumérées dans ce document.

Note : La soumission la moins élevée ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement retenue.

RÉPARER UN LOCAL AU COMPLEXE SPORTIF

La Municipalité a obtenu du financement pour rénover une partie du 2^e étage au Complexe Sportif, incluant le local qui abritait le centre d'entraînement. La prochaine étape des rénovations consiste à réparer ce local qui fut endommagé par l'eau : enlever les panneaux de gypse ("drywall") abimés des murs et du plafond et les remplacer, effectuer le plâtrage requis et peindre toute la pièce (environ 550 pieds carrés), enlever le tapis et recouvrir le plancher.

Note : la Municipalité se charge de sélectionner et d'acheter le matériel qui recouvrira le plancher.

Les tâches requises incluent mais ne se limitent pas à ce qui suit :

Item	Travail à effectuer
1.1	Déplacer l'équipement du centre d'entraînement en fonction des besoins pour accomplir le travail
1.2	Enlever les panneaux de gypse ("drywall") qui ont été abimés par l'eau au plafond et sur les murs
1.3	Enlever le tapis qui recouvre le plancher
1.4	Remplacer/installer les panneaux de gypse qui ont été enlevés et effectuer le plâtrage requis
1.5	Appliquer l'apprêt à peinture et donner 2 couches de peinture à toute la pièce (environ 23' x 24'). Essuyer les taches de peinture et réparer les coulisses pendant l'exécution du travail.
1.6	Recouvrir le plancher
1.7	Ramasser et nettoyer la pièce durant et à la fin du processus
Montant de la soumission*	

**en dollars canadiens*

SOUSSION

MONTANT DE LA SOUSSION	\$ _____
TVH (selon le cas)	\$ _____
MONTANT TOTAL	\$ _____

L'entrepreneur sera responsable de sa propre couverture auprès de la Commission de la Sécurité Professionnelle et de l'Assurance contre les Accidents de Travail (CSPAAT / "WSIB") et fournira, sur demande, une preuve à cet égard.

Lorsqu'il effectue le travail demandé, l'entrepreneur utilisera toutes les précautions requises pour éviter qu'un accident ne se produise, qu'il entraîne ou non une blessure à soi-même ou aux autres, ou encore des dommages à la propriété municipale. L'entrepreneur indemniser et dégagera la Municipalité de toute responsabilité à l'égard de poursuites, de coûts et de dommages occasionnés par ses gestes, sa négligence ou son manque d'attention.

Si sa soumission est retenue, l'entrepreneur s'engage à entreprendre le travail au plus tard en septembre 2024.

Soumission effectuée par : _____
Nom de l'entrepreneur

Signature : _____

Date de la soumission: _____

INFORMATION pour les personnes qui déposent une soumission

1. Examen du site

L'entrepreneur qui désire examiner le site de travail avant de déposer une soumission peut contacter Guylaine Coulombe, au 705-364-6511, pour prendre rendez-vous.

2. Dépôt de la soumission et échéance

2.1 La soumission doit être reçue au plus tard le jeudi, 25 avril 2024, à 11h00, heure locale, par:

Guylaine Coulombe
Directrice Générale et Greffière
Municipalité de Mattice – Val Côté
SP 129
500, route 11
Mattice, Ontario P0L 1T0

2.2 La personne doit remettre le formulaire de soumission (pages 1 à 3 de ce document) dans l'un des formats prévus ci-dessous :

a) En personne : dans une enveloppe scellée, sur laquelle est inscrite son adresse de retour ainsi que la mention "Réparation de l'ancien gym" remis au bureau municipal pendant les heures d'ouverture;

ou

b) Par courriel : à l'adresse gcoulombe@matticevalcote.ca avec les mots "Réparation de l'ancien gym" comme sujet. Sur réception, le courriel et le formulaire seront imprimés (afin d'en confirmer la date et l'heure) puis insérés par la Municipalité dans une enveloppe qui demeurera scellée jusqu'à la date d'échéance. Un courriel confirmant la réception de la soumission sera envoyé à l'entrepreneur.

2.3 Rejet d'une soumission

Une soumission sera rejetée pour chacune des raisons suivantes :

- Reçue après la date et l'heure d'échéance
- Le formulaire prescrit (pages 1 à 3) n'a pas été utilisé
- Le formulaire prescrit est incomplet

3. Soumission retenue

La soumission retenue devra d'abord recevoir l'approbation du Conseil municipal de Mattice – Val Côté.

4. Assurance – responsabilité, CSPAAT, etc.

- 4.1 La personne doit détenir une assurance-responsabilité publique et une assurance relative au dommage à la propriété d'au moins **2,000,000\$**. La police d'assurance devra nommer la Municipalité en tant qu'assurée additionnelle.
- 4.2 La personne doit démontrer qu'elle est titulaire d'une couverture d'assurance auprès de la Commission de la Sécurité Professionnelle et de l'Assurance contre les Accidents de Travail (CSPAAT/"WSIB").
- 4.3 La personne est tenue de s'assurer que l'équipement qu'elle utilise pour effectuer le travail est sécuritaire et en bon état d'opération.

5. Facturation

La facturation sera faites à la fin des travaux.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Guylaine Coulombe
Directrice Générale et Greffière
(705) 364-6511